

La fraternité, pourquoi ? : résister à la cruauté du monde

Actu Librairie

Edgar Morin

Actes Sud , *(juin 2019)*

Résumé :

Conscient des dérives de la mondialisation et des perversions d'un système soumis au diktat de la croissance, le sociologue et philosophe E. Morin encourage les initiatives porteuses d'un futur responsable et solidaire qui privilégie le bien vivre au bien être matériel. Il prône la création d'oasis, lieux d'une vie meilleure fondés sur l'épanouissement personnel et la fraternité;

QUATRIÈME DE COUVERTURE

« Liberté, égalité, fraternité » ces trois termes sont complémentaires, mais ils ne s'intègrent pas automatiquement les uns aux autres : la liberté, surtout économique, tend à détruire l'égalité ; imposer l'égalité est une atteinte à la liberté. Donc le problème est de savoir les combiner. On peut édicter des lois qui assurent la liberté ou qui imposent l égalité, mais on ne peut imposer la fraternité par la loi. Elle doit venir de nous. Il nous faut associer et combiner liberté et égalité, quitte à faire des compromis entre ces deux termes, et susciter, éveiller ou réveiller la fraternité.

La reconnaissance de notre humanité commune et le respect de ses différences sont les bases sur lesquelles pourrait se développer la fraternité entre tous les humains face à notre destin commun dans une aventure commune.

Ce sont dans des oasis, lieux d'une économie solidaire, de dépollution et de détoxification des vies, lieux de vie meilleure que nous pourrons imaginer des lieux de solidarité. Nous devons créer des îlots de vie autre, nous devons les multiplier. Si la régression se poursuit, ils seront des lieux de résistance fraternelle. Et si apparaissent les lueurs d'une aurore, ils seront les points de départ d'une fraternité plus généralisée dans une civilisation réformée.

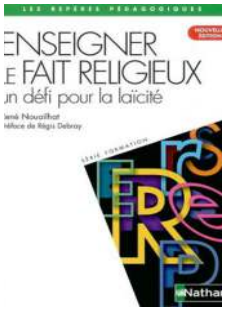

Enseigner le fait religieux, un défi pour la laïcité

René Nouailhat

Regis Debray

Nathan , Scéren ,
collection Les repères pédagogiques.

Résumé :

Prenant en compte la problématique qui s'impose entre l'école et la religion, démontre l'intérêt de repenser l'enseignement et notamment la place que doit y occuper l'histoire des religions. Présente également des projets pédagogiques permettant un nouveau rapport à la religion, que ce soit à l'école élémentaire, au collège ou au lycée.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

Cette édition a été mise à jour et modifiée pour prendre en compte l'actualité très riche de ces derniers mois et apporter une contribution utile à la formation des professeurs et des éducateurs soucieux de l'enseignement laïque du fait religieux. Les liens entre l'école et la religion ne cessent de susciter questions et controverses. René Nouailhat explique ici pourquoi et comment prendre en compte les faits religieux afin d'aider les enseignants dans leur mission de formation à l'esprit critique.
Trois parties:
. «Scolariser le fait religieux?», une analyse synthétique du débat actuel;
. «L'intelligence du fait religieux», symboles, mythes et catégories idéo-théologiques appréhendés au sein de chaque discipline ou en interdisciplinarité;
. «Mieux connaître l'histoire des religions pour l'enseigner», des repères et des éléments d'information essentiels.



Editorial

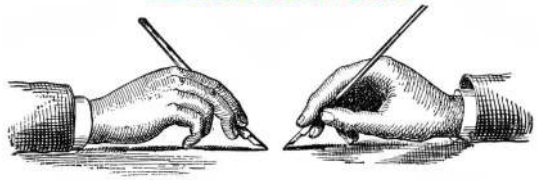

Laïcs,

La huitième édition de notre revue en lumière Patrick KESSEL, les grandes dates de l'histoire de la laïcité, une nouvelle rubrique consacrée à la découverte de précurseurs ou porteurs d'idées laïques et l'effeuillage de livres. Bonne lecture.



CONFERENCE

De Patrick KESSEL

« La Laïcité et les Enjeux de société »

Salon de la Mairie de BAYONNE

Le mardi 26 Novembre 2019 à 18H30



Patrick Kessel, né le 30 décembre 1950 est un journaliste et essayiste connu pour être un fervent défenseur de la laïcité.

Biographie

Patrick Kessel est le fils d'Odette et Sim Kessel, résistant, déporté, évadé d'Auschwitz, commandeur de la Légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre avec palmes, médaille des évadés, auteur de « Pendu à Auschwitz » (Ed Solar - Prix littéraire de la Résistance 1970).

Activités Professionnelles

Diplômé d'un DES de Sciences économiques et une Maîtrise de Sociologie, Patrick Kessel rejoint l'Agence France Presse en tant que journaliste économique. Il tient plusieurs rubriques économiques dont l'agriculture et le marché commun agricole. Il en devient journaliste politique et responsable du service parlementaire.

En 1985, il quitte l'AFP, appelé aux fonctions de rédacteur en chef adjoint, chef du service politique du Matin de Paris, poste qu'il occupera jusqu'en 1988. Il devient conseiller technique au cabinet de Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, puis, en 1989, conseiller technique, responsable de la communication au cabinet d'André Laignel, secrétaire d'État chargé de la formation professionnelle, tous deux au sein du Gouvernement Rocard.

En 1990, Patrick Kessel prend direction du Centre pour le Développement de l'Information sur la Formation Permanente (Centre Inffo), qu'il conserve jusqu'en 2011, date de son départ à la retraite.

Activités syndicales et associatives

Patrick Kessel est, dès les années 1970, impliquée dans la vie associative, dans le domaine du journalisme, comme dans celui de la citoyenneté et de la laïcité.

Il entre au Grand Orient de France en 1969 et devient grand maître de cette obédience en 1994 et 1995.

Il fonde le Club des Egaux, « think tank » rassemblant des personnalités de gauche engagées dans la promotion d'une République laïque et sociale, dont il est le Président. Il est nommé membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme .

En 2011, il est nommé membre de la Mission laïcité du Haut Conseil à l'Intégration (HCI).

En 2013, il est nommé membre de l'Observatoire de la Laïcité.
Avec Jean Glavany et Françoise Laborde, il est depuis 2015, en retrait de cette instance.

Président du Comité Laïcité République en 2009, il succède à Henri Caillavet. il est à l'initiative de la création des prix annuels de la laïcité, national et international, décernés à des personnes engagées dans la promotion des valeurs républicaines et remis à la mairie de Paris. Il quitte la présidence en 2012. Il est président de l'association des Amis d'Henri Caillavet

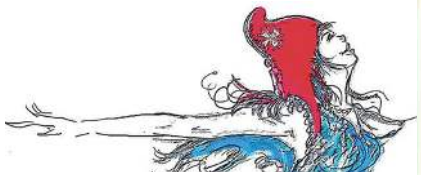





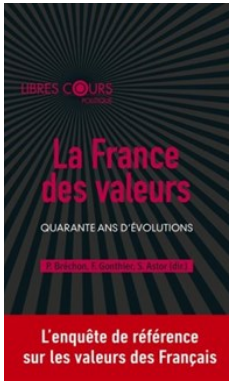

La France des valeurs : quarante ans d'évolutions

Pierre Bréchon, Frédéric Gonthier, Sandrine Pastor

collection Libres cours. Politique , *(avril 2019)*

Résumé :

Une analyse des opinions et des attitudes des Français face aux grands domaines de la vie tels que la sociabilité, la famille, la religion, la politique et l'attachement à la démocratie ou l'environnement. L'ouvrage s'appuie sur une enquête internationale, la European values study, présentée sous forme de courtes notices illustrées de tableaux et de graphiques.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

Famille, sociabilité, morale, travail, économie, religion, politique, environnement... Quelles sont les valeurs qui, aujourd'hui, font sens pour les Français ? Comment ont-elles évolué depuis 40 ans ?

L'ouvrage propose une analyse approfondie des opinions et attitudes des Français et permet de mesurer les tendances de fond de l'opinion publique. Il s'appuie sur la dernière vague de l'enquête internationale de référence, European Values Study, réalisée en 1981 à 2018..

Organisé sous forme d'une cinquantaine de notices courtes classées selon huit grands thèmes, il est conçu comme une encyclopédie avec un index de mots-clés. Les notices présentent les résultats de 2018 et en proposent une interprétation claire, le plus souvent en comparaison avec les enquêtes antérieures.

La laïcité française en quelques dates…

De 1789 à 2015, de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen au Rapport Debray, voici les grandes dates des événements qui ont jalonné l'histoire de la laïcité.

1789 - La **Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen** proclame que "nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi" (article X). Ce texte fondateur dénoue le lien qui unissait le catholicisme et la société politique sous l'Ancien régime. Il ne met pourtant pas en place un régime de laïcité tel que nous le connaissons : les Constituants partagent la conviction alors générale qu'une société ne peut se passer d'une religion commune qui soit le ciment de son unité.

1790 - **L'assemblée vote la Constitution civile du clergé pour l'organisation ecclésiale aux principes nouveaux de la Révolution**. Ce faisant, elle se place dans la droite ligne de l'ancien pouvoir monarchique qui s'était toujours arrogé le droit de réglementer la vie de l'Eglise. Cette réforme, qui s'immisce dans l'organisation de l'Eglise, est aussi contraire que possible d'une idée de laïcité fondée sur une séparation compète du religieux et du politique.

1791 -**Pie VI publie le texte *Quod aliquantum* qui condamne la Constitution civile du clergé** et plus encore son inspiration, confondue avec celle de la déclaration des droits de l'homme. Avec l'opposition de Rome, la Constitution civile du clergé devient la pomme de discorde entre les catholiques et les révolutionnaires : la France se divise en deux camps qui seront longtemps irréconciliables. L'assemblée accorde la **citoyenneté pleine et entière aux aux protestants puis aux juifs**.

1792 -La France instaure un **Etat civil unique et neutre**. Cette décision dessaisit le clergé du rôle d'enregistrement des grands moments de l'existence humaine. Instauration du mariage civil. Instauration du divorce. Pour la première fois, un comportement contraire à l'enseignement de l'Eglise catholique est légalisé. Jusque-là, on ne concevait pas que loi morale et loi civile puissent diverger et, à plus forte raison, entrer en contradiction.

1795 - Le **Directoire** organise une première séparation de l'Eglise et de l'Etat.

1801 - Le **Concordat** signé entre Bonaparte et le pape Pie VII rétablit l'Eglise catholique dans une partie de ses privilèges : le catholicisme est reconnu comme " religion de la majorité des Français ". Mais le concordat ne se prononce pas sur la prétention de l'Eglise catholique d'être une société parfaite détenant la vérité religieuse et ne lui rend pas son titre de "religion d'Etat".

Le concordat prévoie que l'ensemble des évêques en fonction qu'ils soient constitutionnels ou réfractaires démissionnent pour permettre à Bonaparte de désigner de nouveaux évêques. Le Vatican accepte de renoncer aux biens d'Eglise devenus biens nationaux et de faire salarier les membres du clergé par l'Etat au lieu d'accepter une indemnité compensatrice. Le concordat va régir les relations de l'Eglise et de l'Etat jusqu'en 1905.

1810 - **Le code pénal** interdit aux ministres des cultes de procéder à un mariage religieux s'ils n'ont pas la preuve d'un mariage civil préalable.

1814 **La Restauration** et le retour de la monarchie ne remettent pas en cause le pluralisme cultuel. La charte de la Restauration garantit dans son article 5 la liberté des cultes reconnus.

1830 - **Le sacre royal est remplacé par une cérémonie civile**. Le duc d'Orléans, futur Louis-Philippe Ier, prête serment de fidélité à la Charte révisée devant les chambres. Cette substitution symbolique marque une étape de la sécularisation de la société politique française.

1833 - La **Loi Guizot** sur l'enseignement primaire impose à chaque commune d'ouvrir une école publique.

1848 - Après la révolution de 1848, avènement de la IIème république. Celle-ci ignore la laïcité et se veut d'esprit religieux. Le préambule de la **Constitution du 4 novembre 1848** commence par la formule "En présence de Dieu et au nom du peuple français". Les hommes de 1848 sont spiritualistes et voient dans la devise républicaine l'aboutissement du christianisme.

1871 - **La Commune de Paris décrète la séparation des Eglises et de l'Etat**, supprime le budget des cultes et déclare propriété nationale les biens des congrégations, au nom de la "liberté de conscience" et pour frapper les clergés "complices des crimes de la monarchie contre la liberté".

1872 - **Disparition** sur les feuilles de recensement de toute **mention concernant la religion.**

1881 - **Jules Ferry organise progressivement l'enseignement primaire laïque et républicain.** En 1881, il fait voter l'enseignement primaire gratuit ; en 1882, l'obligation scolaire et la neutralité de l'école officielle ; en 1886, la laïcisation du personnel de l'école publique et l'interdiction pour les ecclésiastiques d'enseigner dans les établissements publics. Abolition du caractère religieux des cimetières.

1884 - **La Loi Naquet rétablit le divorce**.
Suppression des prières publiques à l'ouverture des sessions parlementaires.

1885 - Victor Hugo, qui avait explicitement refusé dans son testament toute cérémonie religieuse, reçoit un éloge funèbre "laïque". Sa dépouille, d'abord exposée sous l'Arc de Triomphe, et est solennellement transférée au Panthéon sans passer par Notre Dame et sans recevoir la bénédiction d'aucune Eglise. Cette cérémonie marque un moment décisif dans la banalisation des obsèques civiles et la sécularisation de la société française.

1905 - **Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat** qui tranche les derniers liens entre l'Eglise et l'Etat. Désormais, la République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte. Néanmoins la loi garantit la liberté des cultes.
Cette loi satisfait de nombreux catholiques conscients de la liberté que l'Eglise gagnera à être séparée de l'Etat. Mais le climat de tension dans lequel elle est adoptée et la méfiance de Rome susciteront l'opposition du gros du clergé et des fidèles.
Pie X interdit à l'Eglise de France de constituer des associations cultuelles auxquelles le législateur avait prévu de transférer l'ensemble du patrimoine ecclésiastique. Le prix à payer de cette opposition fut la perte de tout le temporel de l'Eglise. Evêché, grands séminaires, couvents sont dès lors affectés à des administrations publiques.

Première Guerre mondiale

La Grande guerre rapproche les Français et le clergé catholique, mobilisés ensemble au front.

1918 - **Clémenceau** refuse d'assister à Notre-Dame au Te Deum pour l'armistice de 1918. **Création d'une aumônerie militaire** avec des ecclésiastiques rémunérés sur le budget public.

1925 - En pleine crise avec le gouvernement du Cartel des Gauches, l'Assemblée des cardinaux et des archevêques de France adopte une déclaration solennelle qui **condamne l'idée même de laïcité** et presse les catholiques d'y désobéir.

Seconde Guerre mondiale

Le gouvernement de Vichy ne remet pas en cause la laïcité de l'enseignement malgré les espoirs de la hiérarchie catholique. Les "devoirs envers Dieu", ôtés des programmes scolaires par la IIIème République, n'y sont réinscrits que temporairement.

La politique d'exclusion discriminatoire décrétée par le régime de Vichy à l'encontre des juifs remet en cause pour la première fois les principes de 1789. Certes la discrimination menée à l'encontre des juifs se fonde sur un critère plus racial que religieux, mais l'appartenance au judaïsme n'en constitue pas moins un des critères sur lesquels elle s'appuie.

1945 - Dans une déclaration solennelle, les évêques et cardinaux français r**econnaissent l'existence d'une laïcité "conforme à la doctrine de l'Eglise**". La prise de conscience du danger que représentent les régimes totalitaires a beaucoup pesé dans ce ralliement.

1946 - Adoption de la **Constitution de la IVème République** dont le préambule précise que " l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir pour l'Etat ".

1958 - **Adoption de la Constitution de la Vème République dont l'article premier déclare que "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale".**

1962-1965 - Le **Concile de Vatican II** confirme l'ouverture de l'Eglise à la démocratie, aux droits de l'homme et à la laïcité. Il déclare que l'engagement dans les responsabilités sociales, et notamment politiques, relève des laïcs et non des clercs, manifestant ainsi la distance prise par l'institution ecclésiale vis-à-vis du politique.

1967 et 1975 - **Vote de la loi relative à la régularisation des naissances et vote de la loi relative à l'IVG**(interruption volontaire de grossesse). Ces deux lois montrent la distance existant entre la société française et l'enseignement moral de l'Eglise.

1983 - **Création du comité consultatif national de bioéthique** auquel les représentant des principales " sensibilités " et donc, des religions) sont invités à siéger.

1984 Alain Savary, ministre de l'Education nationale, propose un projet de loi visant à la **création d'un grand service public de l'éducation**. Les manifestations hostiles à ce projet (défense de l' "école libre") entraînent son abandon.

1987 **Les sommes versées au denier du culte par le contribuable français deviennent déductibles des impôts.** Ce geste de l'Etat français vis-à-vis des Eglises peut être interprété comme une aide indirecte.

1989 - **Affaire dite du "foulard islamique"** : des élèves musulmanes demandent à porter le voile au sein d'établissements d'enseignement public. Le Conseil d'Etat précise les conditions du port de signes extérieurs religieux, mais proscrit tout prosélytisme à l'intérieur de l'école. Le débat sur la laïcité s'ouvre à l'islam, deuxième religion de France.

1999 -**Vote de la loi créant le Pacs**, malgré l'opposition de la hiérarchie catholique au projet.

2000 - **Polémique autour du préambule de la Charte européenne des droits fondamentaux** après le retrait, sur demande de la France, de la référence à " l'héritage culturel, humaniste et religieux " de l'Europe.

2002 - Le **Rapport Debray** fait des propositions sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque.

2004- Jacques Chirac crée la **Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** (HALDE). Elle sera supprimée en 2010 en tant qu'autorité indépendante.
Loi sur le respect de la laïcité (suite aux affaires du foulard islamique, l'interdiction du port ostensible de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les établissements scolaires publics)

2005 - La circulaire du 2 février relative à la laïcité dans les établissements de santé définit les grands principes s'appliquant dans les hôpitaux **:** le personnel soignant se doit **de soigner les patients de façon égale et de respecter leur liberté de conscience.** Ils doivent être neutres par rapport aux usagers et ne pas montrer leurs propres convictions religieuses.

2006 - Le rapport de la commission Machelon chargée d'aménager la loi de 1905, propose que les **communes puissent financer les lieux de culte**.

2007 - **Création en mars par le président Chirac, de l'Observatoire de la laïcité** , une instance placée auprès du Premier ministre, visant au respect du principe de laïcité en France. L'Observatoire ne sera effectivement installé ***qu'en 2013 par le président Hollande***. Selon le président Hollande, cette instance est censée préparer le terrain à l'inscription de la loi de 1905 relative à la laïcité dans ***la Constitution française***.

La circulaire du 13 avril relative à la **Charte de laïcité dans les services publics**.

2010 - La loi du 11 octobre **interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public** et notamment au sein des hôpitaux.

2012 - Le 17 janvier est voté au Sénat **un projet de loi visant à étendre l'obligation de neutralité aux structures privées en charge de la petite enfance et aux assistantes maternelles.** Celles-ci devront soit stipuler leurs convictions religieuses aux parents avant signature de leur contrat de travail, soit ne plus afficher de signes religieux sur elles et à leur domicile, durant leur temps de travail.

2013 - Une "**charte de la laïcité"** est affichée à l'école. Création de l'Observatoire de la laïcité, rattaché au Premier ministre.

2014 - Verdict dans l'affaire **Baby-Loup** : la Cour de cassation valide le licenciement d'une puéricultrice qui portait le voile dans une crèche privée.

2015 - En janvier 2015, après l'attentat de Charlie hebdo, **l'Observatoire a présenté 11 propositions pour renforcer la "cohésion nationale"** dont certaines ont été vivement contestées et même qualifiées d'anti-laïque par 3 de ses membres.

